



**2024**

# **Elections - Verkiezingen**

Les enjeux du dérèglement climatique  
De uitdagingen voor de klimaatcrisis



**KlimaatCoalitie**  
**Coalition Climat**

## Un Green New Deal pour faire de la transition juste vers une société bas carbone un chantier national

1. **La prochaine législature est notre dernière chance pour aligner les objectifs belges et européens sur l'Accord de Paris et limiter le réchauffement planétaire à 1,5°C.** Cette transition ne va pas de soi, elle requiert un changement de paradigme profond.
2. La Belgique et l'UE ne peuvent atteindre cet objectif que moyennant une réduction radicale de leurs empreintes carbone et écologique. Cela implique d'adopter des objectifs clairs de réduction de la consommation totale d'énergie et d'utilisation de nouvelles matières premières. Cette démarche n'est pas conciliable avec une économie qui vise la maximisation des profits à court terme. La sobriété doit avoir une place aux côtés des politiques d'efficacité saines et justes.
3. La **transition juste** est un pilier fondamental des politiques climatiques. Elles ne peuvent se concevoir sans une réflexion concrète sur leurs impacts économiques et sociaux pour les travailleurs et travailleuses qui subiront des conséquences de la transition. Elle est moteur de cohérence et de cohésion sociale à tous les niveaux.
4. Au niveau international, les principes de **justice climatique et d'équité** sont essentiels pour assurer une lutte efficace et juste contre le réchauffement planétaire. La question du dérèglement climatique ne peut être résolue sans solutions internationales. Pour ce faire, de nouveaux équilibres mondiaux sont nécessaires, qui débouchent sur une réduction des inégalités, de la concurrence ainsi qu'une participation et une solidarité accrues. La Belgique et l'UE ont une importante responsabilité, tant historique qu'actuelle, dans l'élaboration de mécanismes de redistribution.
5. **Les personnes qui vivent dans la pauvreté sont les moins responsables du dérèglement climatique, alors qu'elles sont pourtant les plus vulnérables face à ses conséquences.** Elles risquent de se retrouver en marge de la société lorsque le prix de l'énergie augmente ou lors de l'acquisition de produits durables, plus encore durant la phase de transition. Outre des mesures spécifiques dans des domaines déterminants, le logement par exemple, il convient de s'atteler à la redistribution et à la réduction des inégalités.
6. **La crise climatique n'est qu'une crise parmi d'autres auxquelles nous sommes confrontés,** telles que l'érosion de la biodiversité et l'augmentation des inégalités mondiales. Travailler à des solutions systémiques à ces crises peut aller de pair avec des solutions mondiales au profit d'un monde plus durable et plus pacifique.
7. S'attaquer sérieusement à la crise climatique est la seule perspective qui donne de l'**espoir** et qui puisse générer une nouvelle dynamique et une culture de bien-être dans un monde plus durable et harmonieux.

Conclusion : **en Belgique et dans l'UE, nous avons besoin de partis, d'hommes et de femmes politiques et de dirigeants courageux et intègres, dont la vision va des solutions locales aux solutions internationales.** Des dirigeants qui optent pour le bien-être et les opportunités pour toutes et tous, en équilibre avec la nature et la capacité écologique de la planète. Ils doivent promouvoir une **participation effective**, oser faire de nouveaux choix, donner de nouvelles impulsions, communiquer correctement et clairement envers les citoyens et citoyennes et mettre un frein au lobbying ainsi qu'aux pratiques destructrices qui ne recherchent pas l'intérêt général.

## MESURES INTERFÉDÉRALES

### Exigences :

1. Repenser et renforcer la gouvernance climatique belge
2. Plans (régionaux) transition juste

### • Repenser et renforcer la gouvernance climatique belge

La Belgique doit renforcer ses objectifs climatiques et s'aligner au minimum sur les exigences européennes en la matière. Pour ce faire, la Belgique **doit outiller ses institutions pour répondre au défi climatique**. Cela passe par une refonte profonde de ses modes de coopération et de collaboration. Nous demandons donc :

- De répondre de manière proactive aux **exigences européennes** en matière d'objectifs climatiques et énergétiques, de planification (PNEC) et de rapportage.
- D'adopter une **législation interfédérale** (loi spéciale) **climat** permettant de réorganiser les différentes instances d'élaboration et de décision des politiques climatiques. D'y inscrire en priorité : un **comité d'experts indépendants (national)**, une **réforme de la Commission Nationale Climat** (notamment en passant par un renforcement des administrations et une distinction de leur travail avec le niveau politique), une précision des rôles du **CODECO** et du **Dialogue interparlementaire climat** et un ancrage pérenne de mécanismes de **participation citoyenne**.
- D'inscrire l'évaluation et la mise à jour des politiques climatiques dans le cycle de **révision budgétaire**.

- **Des plans ambitieux de transition juste**

Il est urgent de favoriser la **cohésion et la résilience sociales**, de concevoir et de mettre en œuvre une transition juste, qui identifie et accompagne les travailleurs de secteurs où l'activité va diminuer dans le cadre de la transition et soutient la création de milliers d'emplois de qualité dans les secteurs durables de la transition. Nous demandons donc :

- D'intégrer de manière concrète et transparente la transition juste dans le **PNEC** (dans toutes ses composantes), en ce compris des plans clairs en matière de retombées en termes d'emploi de la transition écologique et la nécessaire préparation des travailleurs et travailleuses (formation/reconversion).
- De mettre en œuvre une **évaluation des impacts sociaux et économiques potentiels de la transition écologique**, notamment sur l'emploi et la précarité. **Les impacts sociaux et économiques de l'inaction doivent aussi être évalués.** Ces évaluations doivent servir à :
  - améliorer la conception des mesures de transition, alliant objectifs sociaux et environnementaux ;
  - adopter des **mesures d'adaptation socialement justes**, car les personnes les plus vulnérables sont aussi les premières victimes des chocs climatiques.
- De créer un **dialogue social** au sein de chaque commission paritaire concernant la transition juste pour lancer une réflexion et un débat approfondis sur le sujet. Ce dialogue social doit être lancé prioritairement au sein des **commissions paritaires** les plus touchées par la transition climatique (chimie, raffineries, acier, etc.).
- Les travailleurs et travailleuses doivent avoir **leur mot à dire, par le biais des organes de concertation sociale, dans les plans climatiques mis en place par les entreprises** (notamment dans le cadre des régimes d'aide). Ils doivent également disposer d'un bilan écologique, d'un rapport annuel contenant des informations sur l'impact écologique de l'entreprise (notamment les émissions de gaz à effet de serre).

## MESURES RÉGIONALES

### Exigences :

1. Pacte Logement Énergie
2. Donner plus de place à la nature : inverser la tendance de la perte de biodiversité d'ici 2030
3. Transition vers l'agroécologie et droit à une alimentation payable et saine
4. Faire du transfert modal une réalité
5. Opter pour une énergie respectueuse de l'environnement, payable et sûre

### ● Pacte Logement Énergie

Afin d'atteindre les objectifs de réduction pour 2023-2030, et la neutralité climatique d'ici 2050 dans le bâti tertiaire et un PEB A dans le bâti résidentiel, des politiques d'envergure doivent être mises en place dès maintenant. Le taux de rénovation en Belgique, actuellement de 1%, va devoir au moins tripler. Nous appelons à un **pacte logement-énergie**, qui devra libérer et orienter massivement les investissements privés et publics vers la rénovation profonde et qualitative du bâti et renforcer le droit au logement de qualité pour toutes et tous. Pour ce faire, nous demandons de :

- définir un **calendrier reprenant les niveaux PEB minimaux à atteindre** pour les différents types de bâtiments sur la période 2024-2039 (avec obligation de rénovation), y compris les bâtiments tertiaires. Ce niveau de PEB inclut le fait de ne plus pouvoir mettre en location des passoires énergétiques. Il inclut aussi une obligation de mise à niveau suite à la vente ou à la transmission de biens immobiliers, en visant prioritairement les patrimoines élevés.
- soutenir prioritairement les ménages les plus défavorisés, en mettant en place un **programme public de rénovation** des logements utilisés par les ménages en situation précaire et en rénovant le parc de logements sociaux, sans pour autant porter atteinte à la biodiversité.
- développer une **approche collective** là où cela est possible, avec la mise sur pied de rénovations **par quartier** via un opérateur public qui permette de coordonner, stimuler, offrir des achats collectifs, mettre sur pied un trajet de rénovation de l'ensemble d'un quartier
- afin que les rénovations n'affectent pas le prix de loyers qui sont déjà prohibitifs pour certains ménages, augmenter le nombre de logements sociaux existants pour toutes les personnes en attente et mettre en place une **régulation du marché locatif** entre autres via un **système de loyers conventionnés avec des plafonnements fondés sur le ratio avec le revenu moyen**,
- Renforcer rapidement les **filières de formation et d'emploi** pour accompagner l'augmentation de la demande via une croissance des qualifications dans le secteur de la rénovation.

### ● Donner plus de place à la nature : inverser la tendance de la perte de biodiversité d'ici 2030

La lutte contre la perte de biodiversité est un levier important pour résoudre la crise climatique et relever les autres grands défis sociétaux qui y sont associés (socio-économiques, santé et sécurité alimentaire par exemple). Les mesures suivantes sont essentielles pour inverser la tendance à la baisse :

- Mettre en place **une politique qui limite l’artificialisation des sols et réduit les surfaces imperméables**, notamment via un **“stop béton” volontariste et socialement juste** pour 2030. Pour ce faire, prévoir des systèmes (collectifs ou non) de collecte et d’utilisation des eaux de pluie. Dans le même temps, mettre progressivement un terme à la transformation d’écosystèmes naturels en terres utilisées à d’autres fins.
- **Faire de la nature un allié** en investissant dans l’extension de la superficie des zones protégées dans toutes les régions (jusqu’à atteindre la norme de l’UE de 30 % de zones protégées et 10 % de protection stricte<sup>1</sup>) en renforçant la connectivité entre les zones protégées, en restaurant 20 % de la superficie terrestre et maritime totale de la Belgique<sup>2</sup> et en réalisant les obligations européennes dans le cadre de la Directive-cadre de l’UE sur l’eau et de la Directive de l’UE sur les nitrates (en mettant l’accent sur la restauration des nappes phréatiques et la capacité d’infiltration de nos sols). Donner ainsi la priorité aux solutions climatiques basées sur la nature grâce auxquelles nous améliorons la résilience de nos régions face au changement climatique et nous inversons la perte de biodiversité.
- Assurer une **nature suffisamment accessible pour tous**, également dans les zones urbaines. Utiliser pour ce faire la règle de base 3-30-300<sup>3</sup>.

- **Transition vers l’agroécologie et droit à une alimentation saine**

Il est possible et souhaitable de construire un système agro-alimentaire bas carbone, nourricier et qui respecte la nature. C’est l’un des secteurs pour lesquels la transition juste doit être renforcée. Nous demandons donc :

- **D’élaborer des scénarios et des plans de transition du secteur agro-alimentaire**, basés sur la science, pour atteindre les objectifs de réduction des GES, respecter les limites planétaires et aller vers la souveraineté alimentaire<sup>4</sup>. Aligner les politiques agricoles et alimentaires sur ces trois objectifs et prévoir des moyens supplémentaires spécifiques pour accompagner une transition juste des agriculteurs en termes d’atténuation et d’adaptation. Tant au niveau local qu’international, une augmentation sensible de moyens financiers destinés à l’adaptation des agricultures de petite surface aux changements en cours est nécessaire.
- **Renforcer la souveraineté alimentaire**, notamment en soutenant massivement les filières alimentaires déficitaires<sup>5</sup> et en réduisant, puis en supprimant, notre dépendance aux importations agro-industrielles (huile de palme, soja, etc.). Réduire parallèlement le cheptel et investir dans un élevage agro-écologique, entièrement lié au sol et en autonomie fourragère, et supprimer toute forme de subsides à l’agriculture industrielle et intensive.

<sup>1</sup> Protection stricte : aucune activité d’extraction ou modifiant l’habitat n’est autorisée, par exemple la pêche ou la chasse. Seules des activités strictement nécessaires à des fins de préservation de la nature sont autorisées, par exemple des actions liées à la restauration, aux habitants locaux et aux visiteurs et les mesures de lutte contre les menaces pour la biodiversité.

<sup>2</sup> Ceci dans le but que 30 % des habitats et des espèces animales protégés dans toutes les régions se trouvent en bon état écologique d’ici 2030

<sup>3</sup> Depuis chaque habitation, il faut voir au moins 3 arbres, 30 % d’un quartier doit se trouver à l’ombre d’arbres et pour atteindre une zone verte urbaine, il faut marcher au maximum 300 mètres.

<sup>4</sup> Voir les exemples de scénario développés en France (scénario Afterres 2050) ou au niveau européen (scénario « Ten Years for Agroecology in Europe »).

<sup>5</sup> En priorité : les céréales panifiables, les fruits et légumes, les légumineuses et les huiles végétales.

- **Stimuler la demande et l'offre de repas sains et durables** (alignés avec les [recommandations alimentaires](#)), notamment par des **mesures réglementaires et fiscales** (par ex : interdiction de la publicité et taxation de la malbouffe) et par le levier de la **restauration collective** (crèches et cantines scolaires gratuites, hôpitaux et maisons de repos avec tarifs progressifs en fonction des revenus, etc.) en établissant des critères obligatoires allant au maximum vers des produits : 1) issus d'un mode de production agroécologique ou biologique ; 2) issus des circuits-courts et du commerce équitable ; 3) locaux et de saison.
- **Exclure ou limiter strictement l'utilisation de matières agricoles ou de terres agricoles pour la production d'énergie** (agrocarburants, agrivoltaïsme, biométhanisation, etc.) et **rendre inéligible le secteur des terres pour les marchés de compensation carbone** (y compris le *carbon farming*) étant donné les nombreux risques liés (non permanence du stockage carbone, impacts négatifs sur les droits humains et l'atteinte des ODD, greenwashing, etc.).

- **Faire du transfert modal une réalité**

Afin d'atteindre les objectifs fixés pour 2030, les déplacements en voiture individuelle devront être réduits, et les alternatives durables devront être soutenues. Ceci implique notamment de :

- **limiter la vitesse maximale** de circulation automobile selon la norme 100-70-30 km/h, respectivement, sur autoroute, hors agglomération et en agglomération ;
- soutenir des plans de circulation qui réduisent le trafic automobile dans les centres urbains et des villages, et **réduire l'emprise du stationnement automobile** au profit des alternatives (bandes bus, pistes cyclables, cheminements piétons, etc.) ;
- investir massivement dans des réseaux de **transport publics en commun efficaces et peu onéreux** pour l'utilisateur, bon marché, inclusifs et accessibles pour tous, ainsi que dans des **réseaux cyclables et piétons confortables** qui relient l'ensemble du territoire ;
- développer l'accès aux véhicules partagés électriques comme alternative à la possession de véhicules privés ;
- **ne plus vendre de voitures thermiques d'ici 2030**, favoriser dès maintenant les véhicules peu énergivores (masse et puissance modérées) électriques.

- **Opter pour une énergie respectueuse de l'environnement, payable et sûre**

Outre une consommation d'énergie réduite, une société durable fonctionne grâce à 100 % d'énergie renouvelable. Or, nous pouvons la produire principalement nous-mêmes. Ce qui permet de sortir de nos dépendances aux centrales énergétiques polluantes ou aux autres pays. Puisque la politique climatique ne peut en outre pas être déconnectée de la politique sociale, la limitation de la précarité énergétique et le souci de factures énergétiques payables pour tous doivent être les pierres angulaires de toutes les mesures en matière d'énergie, dans le cadre d'une consommation raisonnée.

- **Renforcer les politiques de réduction absolue de la consommation d'énergie.**
- **Accroître les ambitions en matière d'énergie solaire.** Pour utiliser le plein potentiel, tous les toits adéquats de notre pays doivent être équipés de panneaux solaires.



- **Accélérer le développement de l'énergie éolienne** par un cadre spatial efficace et un accroissement du soutien pour l'énergie renouvelable par la maximisation des avantages pour la population dans son ensemble, l'économie et les emplois locaux.
- Favoriser les **communautés énergétiques** et le partage de l'énergie. Assurer un soutien suffisant lors du démarrage de nouveaux projets et accorder au citoyen une place centrale dans les communautés énergétiques.

## MESURES FÉDÉRALES

- **Une réforme fiscale ambitieuse, juste et durable**

Une réforme fiscale est indispensable pour que les épaules les plus larges contribuent à leur juste part et pour générer les recettes nécessaires pour investir dans la transition. Pour la Coalition Climat, la fiscalité environnementale et l'application du principe «pollueur-payeur» sont des outils de politique environnementale **complémentaires** avec les autres outils qui sont à la disposition des pouvoirs publics (sensibilisation, normes, planification). Nous demandons donc:

- Un **renforcement de la progressivité de l'impôt, ainsi qu'une globalisation des revenus** (salaires, revenus du patrimoine, etc.), et qu'une exonération des bas revenus.
- Un impôt sur la fortune efficace appliqué aux grandes fortunes.
- La mise en place d'un **taux effectif minimum d'impôt des sociétés**, et un mécanisme permanent de **taxation des surprofits** des entreprises fossiles, qui pourrait notamment servir à financer les pertes et dommages des communautés les plus touchées par le dérèglement du climat et à isoler les maisons des personnes les plus précaires.
- Faire dépendre l'obtention d'avantages fiscaux et autres subsides de l'adoption d'un **plan climatique** aligné avec l'Accord de Paris et un **plan de transition juste** négocié avec les travailleurs et travailleuses.
- La **suppression progressive des subsides directs ou indirects aux énergies fossiles**, notamment des niches fiscales telles que les **voitures salaires**, en prévoyant une rémunération égale à la voiture-salaire et aux avantages qui s'y rapportent, dans le cadre du statut unique ouvrier-employé, pour tous les travailleurs et travailleuses.

- **Faire de Belfius une banque climatique**

Notre pays aspire à une vague d'investissements. Les secteurs industriels sont à l'aube d'une transformation radicale. Notre système énergétique doit être repensé. Les pouvoirs publics locaux sont submergés par une multitude de tâches pour lesquelles ils ne disposent pas des moyens nécessaires et nous faisons face à un énorme goulot d'étranglement financier sur le marché du logement : des centaines de milliers d'habitations doivent être rénovées en profondeur, sans que les habitants disposent pour ce faire des ressources nécessaires.

- Une stratégie de financement active initiée par les pouvoirs publics est indispensable. Il faut donc également lever le tabou au sujet de Belfius et **utiliser cette banque** (100 % propriété de l'État fédéral) **comme fer de lance d'une vague d'investissements sociaux et écologiques**.
- Il convient en outre de mettre les **sociétés d'investissement fédérales (et régionales)** à contribution : assurer une transparence accrue, renforcer la coopération interfédérale, augmenter les ressources dont elles disposent et créer une structure orientée sur la mission qui mise sur des investissements socio-écologiques à grande échelle.

- **Accorder au rail une place centrale dans la politique de mobilité**

Il faut utiliser le transfert de mobilité pour réduire radicalement les émissions et le nombre de voitures sur la route en prévoyant et favorisant des alternatives. Pour ce faire, les transports en commun, et plus particulièrement le rail, doivent former la colonne vertébrale de la mobilité en Belgique. Dans cette perspective, il convient :

- d'augmenter les investissements dans un transport ferroviaire qualitatif, sûr et accessible, qui dispose de ressources financières et matérielles suffisantes et de personnel en nombre suffisant ;
- de conserver et renforcer le transport ferroviaire national comme service public avec un opérateur public ;
- de rendre le transport ferroviaire plus accessible financièrement, avec au minimum un prix plafond jusqu'en 2030 pour accroître son attractivité ;
- de réaliser rapidement l'**intégration avec toutes les sociétés de transports en commun publiques régionales** (STIB, De Lijn, TEC) en matière de tickets et de tarifs (la possibilité d'acheter un ticket ou abonnement commun) et en matière d'offre (la garantie d'un transit et de connexions aisés entre les différents opérateurs) ;
- pour ce qui est du trajet entre le domicile et le lieu de travail, **étendre le système du tiers payant 80/20** à tous les abonnements combinés, pour que le plus grand nombre possible de travailleurs puissent se rendre au travail gratuitement par les transports en commun.

- **Promouvoir La justice climatique**

La lutte contre le réchauffement planétaire **n'est pas possible sans une réduction profonde des inégalités internationales. La redistribution est nécessaire et les pays du Sud doivent disposer des ressources nécessaires pour un développement pauvre en carbone, pour s'adapter aux conséquences de la crise climatique et faire face aux dégâts irréparables qu'elle cause.**

**Le développement des pays du Sud ne doit plus se faire dans un idéal de croissance infinie, mais avec en mettant fin aux modèles d'extraction/exploitation et accompagnée d'une modification des règles de l'économie vers un système plus équitable pour la majorité de la population mondiale. Cela requiert une cohérence politique à tous les niveaux.**

Nous demandons donc de :

- Plaider dans les forums internationaux pertinents – UE, ONU, OMS, Banque mondiale et FMI – pour des **mécanismes qui favorisent la justice climatique et la redistribution** : législation en matière de devoir de diligence, protection de la nature et de la biodiversité, fin de l'évasion fiscale grâce à des paradis fiscaux, démocratisation des institutions internationales telles que le FMI et l'OMS, allègement et annulation de la dette, accueil des réfugiés climatiques, etc. Saisir les opportunités de soutenir les concepts novateurs suggérés par le Sud.
- Augmenter **l'engagement financier de la Belgique en faveur du financement climat international** afin que, conformément aux accords internationaux, notre pays contribue de manière équitable et progressive à l'objectif de 100 milliards de dollars par an et au **nouvel objectif post-2025**, sans préjudice des ressources disponibles pour la coopération au développement. Une contribution belge équitable correspond à au moins **500 millions d'euros par an**. Le focus sur l'adaptation doit être maintenu.
- Reconnaître le besoin urgent de **financement des pertes et préjudices**. Dans ce contexte, contribuer au fonctionnement et à l'alimentation d'un **fonds** spécifique, alimenté notamment par des **sources de financement innovantes** (telles que la taxe sur les transactions financières, sur le trafic aérien international ou sur les entreprises fossiles). D'autre part, garantir que les **engagements volontaires** soient additionnels, transparents et alignés sur les besoins des pays.

- **Transition vers une consommation durable**

La surconsommation a un impact sur les émissions de gaz à effet de serre. L'un des leviers consiste à réguler les incitants à la surconsommation en mettant en place une politique visant à réduire la consommation de biens et services impactant la planète. Tout en assurant les besoins essentiels de tous par un partage plus équitable des ressources. Notamment :

- **interdire la publicité pour les biens ou services qui nuisent fortement au climat, et interdire la publicité pour les entreprises fossiles et les produits les plus polluants** (voitures plus polluantes que la cible moyenne, trajets en avion, transport maritime fossile, entreprises et énergies fossiles, viande, etc.)
- **prolonger la durée de garantie légale obligatoire** pour les produits dont on peut raisonnablement attendre qu'ils durent considérablement plus de deux ans (minimum 5 à 10 ans pour le gros électroménager, minimum 3 à 5 ans pour l'électronique), afin de stimuler la durabilité, la réparabilité et l'économie circulaire

## MESURES EUROPÉENNES

### Exigences :

1. Ambition : vers un Green Deal 2.0
2. Un commerce et des entreprises alignés sur l'Accord de Paris
3. La réorientation du financement vers une transition durable
4. Des systèmes agro-alimentaires résilients et des écosystèmes sains en guise de leviers climatiques cruciaux
5. Faire la transition du transport aérien vers le transport ferroviaire

### ● Ambition : vers un Green Deal 2.0

Depuis 2019, le « Green Deal » européen a constitué un progrès par rapport à la politique hésitante des décennies précédentes. Il a mis le climat et l'environnement au cœur de la politique européenne. La prochaine législature doit miser plus encore sur l'ambition climatique et l'équité. Des réductions d'émissions de GES cohérentes avec l'objectif de limiter le réchauffement sous 1,5 °C (conformément à l'Accord de Paris) nécessitent à la fois des mesures techniques et des mesures visant la réduction de la consommation dans les pays riches. Et ce tout en assurant les besoins essentiels pour tous. La lutte contre le changement climatique, contre la perte de biodiversité et contre l'injustice sociale doivent **mobiliser chaque domaine politique, de la politique agricole à la diplomatie internationale.**

Nous demandons concrètement :

- Une nouvelle augmentation et concrétisation du niveau d'ambitions. **Pour 2030, la Coalition Climat demande à la Belgique et à l'Europe de fixer chacune leur objectif légal à au moins 61% de réduction de leurs émissions directes de GES par rapport à 1990<sup>6</sup>, tout en poursuivant les efforts vers les niveaux de réductions plus importants qui sont nécessaires<sup>7</sup>.**
- de fixer les objectifs de réduction d'émission de GES pour 2035 et 2040 au cours de la législature. **Pour 2040, la Coalition Climat demande à la Belgique et à l'Europe de fixer chacune leur objectif légal à au moins 95% de réductions des émissions directes de gaz à**

<sup>6</sup> Ces objectifs concernent l'ensemble de l'économie, selon la logique de l'Accord de Paris. Il s'agit d'un niveau minimal cohérent avec les études sur la part équitable de la Belgique et de l'Europe dans le budget d'émissions mondial restant pour limiter le réchauffement à 1,5°C (sur base du principe de répartition le moins contraignant pour nos pays, à savoir une répartition sur base des infrastructures et des émissions actuelles, principe connu dans la littérature sous le terme de « grandfathering »).

<sup>7</sup> Sur base des rapports du GIEC, le réseau CAN-Europe estime qu'une réduction de 65 à 73% des émissions est nécessaire en Europe à l'horizon 2030 par rapport à 1990, pour y atteindre la neutralité climatique au plus tard en 2040 et contribuer équitablement à l'objectif de limitation du réchauffement mondial à 1,5°C.

**effet de serre par rapport à 1990, et de chercher à s'approcher de la neutralité climatique à cet horizon<sup>8</sup>.**

- **Pour 2035, un objectif intermédiaire cohérent, d'au moins 80% de réduction des émissions directes par rapport à 1990, devra être adopté.**
- Ces objectifs vont de pair avec l'intégration des principes de transition juste, et les mesures doivent être mises en place pour atteindre conjointement les objectifs climatiques et les objectifs sociaux (réduction de la pauvreté et des inégalités, conditions de vie et de travail décentes, qualité et accessibilité de l'emploi et de la formation, solidarité avec le Sud, droit à vivre dans un environnement sain, dialogue social inclusif, avec mise en œuvre des autres politiques favorisant la cohésion sociale à l'instar des services publics de qualité).
- Donner une place centrale à **l'équité** dans la politique climatique, grâce à des instruments juridiques qui renforcent et ancrent la transition équitable pour les travailleurs et le principe « leave no one behind » (n'abandonner personne).
- Cela englobe également un **renforcement complémentaire des objectifs** en matière d'**économies d'énergie** et d'**énergie renouvelable**, de nouveaux objectifs contraignants pour réduire l'empreinte écologique du matériel et la formulation de dates concrètes pour la suppression progressive des carburants fossiles.
- Une **évaluation et une révision** du cadre réglementaire européen (par exemple la législation Fit for 55), pour veiller à ce qu'il soit conforme à ces nouveaux objectifs, qu'il soit effectivement mis en œuvre sur le terrain (et dans les États membres), et le lancement de nouvelles initiatives et de nouveaux instruments dans chaque domaine qui présente un risque de manquement.

---

<sup>8</sup> Suite à la publication du rapport du GIEC le 20 mars 2023 (AR6 SYR), le Secrétaire général des Nations unies demande à tous les pays développés de viser la neutralité climatique pour 2040 et à tous les pays émergents de viser la neutralité climatique pour 2050 : <https://press.un.org/en/2023/sgsm21730.doc.htm>

- **Un commerce et des entreprises alignés sur l'Accord de Paris**

L'Union européenne doit mettre sa politique commerciale en cohérence avec l'Accord de Paris. Plutôt que de chercher à augmenter sans cesse les volumes de marchandises échangées, l'Europe doit viser à **développer une économie ancrée localement et résiliente** sur son territoire. L'activité économique doit viser à répondre aux besoins de base de chacun.e d'une manière durable. Des normes strictes en matière sociale et environnementale doivent être intégrées dans tous les accords de commerce.

- Tous les nouveaux traités commerciaux que l'Union européenne ratifie doivent contenir des chapitres sur le climat et le développement durable qui soient **contraignants**, avec :
  - **des mesures explicites** de protection de la nature, des initiatives durables en matière commerciale et de lutte contre le changement climatique, la pauvreté et l'inégalité.
  - Un **mécanisme de plainte et de sanctions efficace** contre les violations des conventions internationales des droits humains, du travail et environnemental.
- Les différents États membres de l'Union européenne et l'Union européenne doivent **sortir de manière coordonnée du Traité sur la charte de l'énergie**, tout en activant une convention « inter se » permettant de geler les effets de la clause de survie prévue dans le traité.
- **Critical Raw Materials Act** : Plaider au niveau européen pour une stratégie en termes de matières premières qui réduise drastiquement leur demande grâce au développement d'une économie locale et de mesures circulaires. Appliquer le principe de précaution à l'extraction et soutenir dans ce contexte un moratoire mondial sur **l'exploitation minière des fonds marins**. Plaider en faveur d'accords commerciaux durables, sociaux et équitables, qui répartissent les ressources de manière équitable et garantissent la participation et la consultation des communautés locales.
- Jouer un rôle actif de pionnier dans le développement et l'exécution ultérieurs d'une réglementation contraignante concernant un **« devoir de vigilance » pour les entreprises**. Dans ce contexte, accorder une attention particulière à l'adoption de normes solides au profit d'une « enhanced due diligence » pour les entreprises et les organismes financiers actifs dans les zones de conflit et à haut risque.



- **Réorienter les financements vers une transition durable**

La transition vers une société décarbonée requiert une réorientation importante des dépenses et des investissements actuels : alors que les besoins ne sont pas satisfaits dans les secteurs de la transition, des sommes colossales continuent à être investies dans des actifs incompatibles avec la préservation du climat, tant par les pouvoirs publics, qu'une partie des entreprises et des citoyens. Nous demandons donc :

- **Une stratégie financière et monétaire :** adopter des feuilles de routes et réglementation pour aligner le secteur financier sur les objectifs climatiques internationaux - notamment la révision de la taxonomie, de sorte qu'elle soit véritablement durable (exclusion du gaz, du nucléaire et autres secteurs nocifs) et cartographier et décourager par ailleurs les investissements nocifs pour l'environnement. Une réforme du mandat monétaire de la BCE de sorte qu'elle soutienne pleinement l'agenda européen pour l'environnement.
- **De nouveaux moyens européens :** une évolution de la BEI en banque climatique européenne et un renforcement de la capacité de financement propre de l'UE, de sorte que l'UE puisse contribuer à financer la transition équitable dans les États membres. Il s'agit notamment d'un renforcement des instruments tels que le Fonds social pour le climat, pour qu'il devienne un véritable levier de la transition équitable.
- **Une bouffée d'oxygène pour les investissements verts :** Réformer le cadre budgétaire européen afin de donner plus de marge de manœuvre aux États membres pour réaliser des investissements climatiques, ainsi que des règles fiscales qui contrent la concurrence fiscale entre les États membres. Dans ce dernier cas, il convient d'harmoniser l'impôt des sociétés et d'appliquer une taxe sur les transactions financières et de lutter contre les nombreuses exceptions et les subsides fossiles dans les taxes sur l'énergie.

- **Des systèmes agro-alimentaires résilients et des écosystèmes sains en guise de leviers climatiques cruciaux**

Une politique agricole équitable et durable et une politique de la biodiversité forte sont des éléments déterminants pour atteindre les objectifs climatiques de l'Europe, tant en matière d'atténuation que d'adaptation. Elles forment en outre un levier de taille pour lutter contre les défis sociétaux liés à la crise climatique (socio-économiques, sanitaires et de sécurité alimentaire). Nous demandons donc de :

- Harmoniser la **Politique agricole commune (PAC) et les objectifs climatiques de l'UE, la stratégie Farm to Fork (F2F) et la stratégie européenne pour la biodiversité**. Utiliser la prochaine révision pour accroître l'ambition et le budget en matière de climat et d'environnement, de sorte que nos systèmes alimentaires et agricoles connaissent une réelle transformation, tout en garantissant un revenu et des conditions de travail décentes pour les agriculteurs et agricultrices. Miser sur une mise en œuvre qui maximise le potentiel d'atténuation climatique.
- Mettre pleinement en œuvre la stratégie F2F, notamment la **législation relative aux systèmes alimentaires durables**. Miser sur une transition protéique, soutenir la transition vers une réduction de la production de viande et de produits laitiers et favoriser la transition vers des systèmes de production agricole durables tels que l'agroforesterie.
- Assurer une exécution ambitieuse de la stratégie européenne pour la **biodiversité**, de la stratégie européenne pour les sols et la stratégie forestière européenne, ainsi qu'un maintien strict de l'EUDR, de la loi européenne sur la restauration de la nature et de l'UTCATF. Élever le niveau d'ambition lors des révisions.
- Miser sur une **politique audacieuse d'encadrement des pesticides**. Accélérer la réduction des pesticides de minimum 50 % et mettre un terme à l'exportation de pesticides interdits vers des pays hors UE.

- **Opérer la transition du transport aérien vers le transport ferroviaire**

Le transport ferroviaire est le mode de transport des personnes le plus durable pour les grandes distances au sein de l'Europe. Une transition modale au profit des chemins de fer est dès lors absolument nécessaire pour mieux relier l'Europe. Il reste beaucoup de travail à faire, tant sur le plan de la qualité que de l'attractivité financière.

- Modifier le **Quatrième paquet ferroviaire** et laisser les États membres conserver le transport ferroviaire parmi les services publics.
- Favoriser un **transport ferroviaire transfrontalier plus aisé, plus fréquent et moins cher** : billetterie intégrée pour les trajets intra-européens (service continu du départ à l'arrivée), renforcement des complémentarités transfrontalières (liaisons, correspondances, horaires, services), développement des trains de nuit et élimination de toutes les barrières pratiques et techniques qui rendent le transport ferroviaire plus compliqué.
- Miser sur une transition modale vers le chemin de fer dans le transport de marchandises, de manière à atteindre l'objectif minimum d'une part de 30 % de transport de marchandises dans l'Union européenne par chemin de fer d'ici 2030, au

moyen d'objectifs intermédiaires, de règles contraignantes et de responsabilisation financière des entreprises. Formuler dès à présent des objectifs et mesures pour un nouvel accroissement de la part du chemin de fer après 2030.

- Utiliser des **incitants fiscaux**
  - Introduire une « **frequent flyer tax** », par laquelle toute personne paie une petite taxe pour le premier vol pris, taxe qui augmente de manière exponentielle pour chaque vol supplémentaire.
  - Supprimer l'exonération de la TVA sur les billets d'avion et l'exonération des accises sur le kérosène.
- Interdire les vols courts (parallèlement à une transition équitable au profit des travailleurs du secteur de la navigation aérienne) pour les trajets de moins de 1 000 km et interdire la possession et l'utilisation de jets privés.